



TOU.TE.S EN GRÈVE, MAINTENANT !

COMPTE RENDU D'AUDIENCE DJS

La CGT a obtenu comme annoncé le 23 février une audience auprès du directeur de la DJS afin d'aborder le changement de nos rythmes de travail et les sujets en découlant. Nous vous proposons ici thème après thème un résumé de ces échanges, néanmoins, le mot d'ordre général est la mobilisation par la grève afin de gagner ou de sécuriser les éléments évoqués ici ! **Une audience dans le cadre de notre préavis est prévue le 3 mars prochain. Mobilisons-nous !**

Sujet des sujétions des personnels de la DJS

La sujétion est la reconnaissance d'une pénibilité afin de baisser le temps de travail. La CGT a porté en centrale comme en direction la revendication d'une sujétion 1 (travail sur écran) au bénéfice de la filière administrative et des encadrants, notamment la maîtrise et les CAPSA; la sujétion 4 (travail avec enfants de moins de 6 ans) pour les EAPS terrestres; d'une sujétion 5 (travail en roulement du lundi au dimanche) pour les ATIS hors piscines et enfin la sujétion 6 (travail dangereux en milieu confiné) pour les agents en piscines, ATIS et EAPS aquatiques. Cette dernière a notamment été motivée par un dossier de la CGT composé d'éléments de la littérature scientifique afin de justifier notre exposition à des substances cancérigènes.

La direction n'a évidemment pas semblé emballée par l'idée même si elle nous a assuré qu'elle allait transmettre à l'élu aux sports ces revendications. **Cette lutte doit mobiliser l'ensemble de la direction car elle est le seul levier afin de baisser notre temps de travail et récupérer nos jours de congés volés !**

Sujets EAPS AQUATIQUES et chefs de bassins

Après plusieurs relances et approximations, la direction a finalement par les mots de la cheffe du SRH indiqué que **les EAPS AQUATIQUES pouvaient conserver leur rythme de travail sur 3 jours de présence effective**, la PPG et le temps de pédagogie scolaire pouvant être indiqués sur le planning sur un jour « OFF » durant lequel les agents pouvaient accomplir ces actions à distance. Nous restons néanmoins vigilants sur ce point car la direction peut se défaire plus tard en indiquant que la DRH a rejeté la proposition et impose un 4e jour de présence effective. Restons attentifs !

Là aussi après plusieurs doutes et approximations, il a bien été indiqué que **les 35 minutes de PPG supplémentaires allaient bien permettre la génération de 2 JRTT supplémentaires**. Une note du directeur général est aussi censée prochainement préciser ce point aux encadrants. Là encore, la vigilance est de mise !

Enfin, pour les chef.fe.s de bassins soumis.e.s à d'importantes surcharges bureaucratiques, la direction a de manière insupportable émis du mépris pour nos collègues en déclarant que leur colère « ne datait pas d'aujourd'hui (*rires*) » et a refusé de nous répondre sur les revendications spécifiques les concernant en renvoyant ce sujet à notre prochaine audience prévue le 3 mars.

Sujets EAPS TERRESTRES et RTAS

Comme à son habitude, la direction n'a exprimé que peu d'intérêt pour la situation de nos collègues terrestres qui, rappelons-le, travaillent en extérieur comme en intérieur du lundi au samedi, parfois le dimanche, avec tout type de public et ce sans la moindre sujétion ! La CGT réclame l'égalité du temps de PPG entre les deux spécialités, un rythme de travail sur 4 jours, une sujétion de niveau 4 ainsi que la prime de référence et l'indemnité d'itinérance. Pour les RTAS, comme pour les chef.fe.s de bassins, la direction a renvoyé leurs revendications au 3 mars.

Sujets ATIS

Comme évoqué précédemment, nous revendiquons un relèvement de sujétion pour l'ensemble de nos collègues ATIS, **en niveau 6 pour ceux exerçant en piscine et en bassin école, en niveau 5 pour les autres**. Aussi, alors que la direction ainsi que le maire adjoint aux sports s'y être engagés, aucune PPG (temps de sport) n'est aujourd'hui prévue pour les ATIS afin de générer les 2 JRTT annuels sur le même modèle que pour les EAPS. Les ATIS sont des agents du service public du sport et méritent largement que cette spécificité se matérialise par une bonification. Aussi, nous avons de nouveau souligné **l'irresponsabilité de la ville quant à sa gestion des ventilations de nos établissements**, notamment vis-à-vis de nos collègues en bains-douches pour lesquels ni dossiers ni rapports d'analyse des ventilations n'existent. Enfin, le sujet de l'octroi de la « prime piscine » aux ATIS des bassins écoles a été évoqué mais renvoyé à notre prochaine audience.

Sujets MAÎTRISE / CAPSA

Le principal sujet d'actualité pour nos collègues encadrants est un tableau EXCEL provenant de la DRH, sur commande de la DJS (!), les transformant en véritable badgeuses vivantes ! Dans l'impossibilité d'installer de réelles badgeuses dans tous ses centres, la DJS décide de faire peser sur les encadrants un temps fou à reporter machinalement les heures d'arrivée et de départ des milliers d'agents de notre direction. Pourquoi introduire une nouvelle contrainte administrative alors que nos établissements fonctionnent correctement depuis des décennies sur le principe de l'encadrement humain ? Quel manque de confiance pour les échelons intermédiaires que de ne pas les juger assez dignes de confiance pour gérer eux même le temps de travail de leurs agents pour avoir besoin de commander une feuille de calcul auprès de la DRH ! Paraîtrait-il que nos encadrants seraient « heureux » de ce dispositif et que cette lourdeur administrative ferait partie de « leur travail » ... Ils apprécieront !

La CGT appelle à une fermeture massive des piscines et des autres installations sportives jusqu'à au moins fin mars, notamment à l'ouverture.

1h de grève à la prise de service représente un petit effort financier mais un gros investissement pour nos futurs rythmes de travail !

